Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217601145-20260917-DESA2026-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026
Publication : 30/09/2026

VILLE DE BOLBEC

DESA 2026/26

CONSEIL MUNICIPAL

– – – – – –

Extrait du Registre des Délibérations

– – – – – –

Séance du 17 septembre 2026
Convocation du 10 septembre 2026

– – – – –

Date d'Affichage :

18 septembre 2026

Nbre de Conseillers
en exercice : …….. 33

Nbre de présents : …… 27
Nbre d'excusés avec pouvoir : … 5
Nbre d'excusé sans pouvoir : ….. 1
Nombre de votants : ……... 32

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDÉ, M. Ludovic HEBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mme Suzanne LE TUAL, MM. Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Elfie THIBAULT, Florence LELIEVRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, M. Douglas POTIER, Mme Isabelle OBLED

Excusés avec pouvoir : Mmes Angélique FIQUET, Sabrina AUBÉRY, M. Vincent RENVOISÉ, Mmes Graziella FILLASTRE, Myriam HUAULT

- Mme FIQUET avait donné procuration à M. HEDOU
- Mme AUBÉRY avait donné procuration à Mme DEMOL
- M. RENVOISÉ avait donné procuration à M. COURRAEY
- Mme FILLASTRE avait donné procuration à Mme HOCDÉ
- Mme HUAULT avait donné procuration à Mme OBLED

Excusé sans pouvoir : M. David DUHAMEL.

– – – – –

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX D'UN VEHICULE MUNICIPAL A L'ASSOCIATION « BOLBEC, AU FIL DE LA MEMOIRE »

- - - - -

Rapporteur : Madame Isabelle GERVAIS.

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le projet de convention annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT le courrier de demande du 19 août 2026, du président de l'association « Bolbec, au fil de la mémoire » de mettre à disposition de l'association un véhicule municipal sans chauffeur pour aller chercher du matériel :

- Le 20 ou 27 octobre 2026 à Juvigny (51)
- Le 1er ou 8 décembre 2026 à Bevillers (59).

…/…

CONSIDERANT la valorisation à 352€, pour la mise à disposition du véhicule demandé,

CONSIDÉRANT que l'association « Bolbec, au fil de la mémoire » a pour but de rechercher et valoriser le patrimoine passé, présent et à venir de la ville de Bolbec et sa région et de conserver et faire connaître la mémoire textile de la ville. A ce titre elle participe à l'intérêt général ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la mise à disposition à titre gracieux, d'un véhicule municipal sans chauffeur pour se rendre à Juvigny (51) puis à Bévillers (59) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence ou tout élu dûment habilité à signer la convention ci jointe, ainsi que toute pièce ou tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christophe DORÉ